

FRATELLI TUTTI, quatrième chapitre, paragraphes 128-132.

On entre dans le quatrième chapitre. Le Pape examine de manière très concrète l'accueil des migrants.

128. Si l'affirmation selon laquelle tous en tant qu'êtres humains nous sommes frères et sœurs n'est pas seulement une abstraction mais devient réalité et se concrétise, cela nous met face à une série de défis qui nous bouleversent, nous obligent à envisager de **nouvelles perspectives** et à développer de **nouvelles réactions**.

129. Lorsque le prochain est une personne migrante, **des défis complexes** s'entremêlent. Certes, l'idéal serait d'éviter les migrations inutiles et pour y arriver, il faudrait créer dans les pays d'origine la possibilité effective de vivre et de grandir dans la dignité, de sorte que sur place les conditions pour le développement intégral de chacun puissent se réunir. Mais quand des progrès notables dans ce sens manquent, il faut respecter **le droit de tout être humain de trouver un lieu** où il puisse non seulement répondre à ses besoins fondamentaux et à ceux de sa famille, mais aussi se réaliser intégralement comme personne. Nos efforts vis-à-vis des personnes migrantes qui arrivent peuvent se résumer en quatre verbes : accueillir, protéger, promouvoir et intégrer. En effet, il ne s'agit pas d'imposer d'en haut des programmes d'assistance, mais d'accomplir ensemble un chemin à travers ces quatre actions, pour construire des villes et des pays qui, tout en conservant leurs identités culturelles et religieuses respectives, soient ouvertes aux différences et sachent les valoriser sous le signe de la fraternité humaine.

130. Cela implique des réponses indispensables, notamment face à **ceux qui fuient de graves crises humanitaires**. Par exemple : augmenter et simplifier l'octroi des visas, adopter des programmes de parrainage privé et communautaire, ouvrir des couloirs humanitaires pour les réfugiés les plus vulnérables, offrir un logement approprié et décent, garantir la sécurité personnelle et l'accès aux services essentiels, assurer une assistance consulaire appropriée, garantir leur droit d'avoir toujours des documents personnels d'identité, un accès équitable à la justice, la possibilité d'ouvrir des comptes bancaires et d'avoir ce qui est essentiel pour leur subsistance vitale, leur donner la liberté de mouvement et la possibilité de travailler, protéger les mineurs et leur assurer l'accès régulier à l'éducation, envisager des programmes de garde provisoire ou d'accueil, garantir la liberté religieuse, promouvoir l'insertion sociale, favoriser le regroupement familial et préparer les communautés locales aux processus d'intégration.

131. Il est important d'appliquer aux migrants arrivés depuis quelque temps et intégrés à la société **le concept de "citoyenneté"** qui se base sur l'égalité des droits et des devoirs à l'ombre de laquelle tous jouissent de la justice. C'est pourquoi il est nécessaire de s'engager à établir dans nos sociétés le concept de la pleine citoyenneté et à renoncer à l'usage discriminatoire du terme minorités, qui porte avec lui les germes du sentiment d'isolement et de l'infériorité ; il prépare le terrain aux hostilités et à la discorde et prive certains citoyens des conquêtes et des droits religieux et civils, en les discriminant.

132. Au-delà des différentes actions indispensables, les États ne peuvent pas trouver tout seuls des solutions adéquates car les conséquences des choix de chacun retombent inévitablement sur la Communauté internationale tout entière. Par conséquent, les réponses pourront être seulement le fruit d'un travail commun, en élaborant **une législation (gouvernance) globale pour les migrations**. De toute façon, il convient d'établir des projets à moyen et à long terme qui aillent plus loin que la réponse d'urgence. Ceux-ci devraient d'un côté aider effectivement l'intégration des migrants dans les pays d'accueil, et en même temps favoriser le développement des pays de provenance par des politiques solidaires, mais qui ne soumettent pas les aides à des stratégies et à des pratiques idéologiquement étrangères ou contraires aux cultures des peuples auxquels elles s'adressent.

